



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Charte des valeurs

Une dynamique privée au service du public

La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés à but Non Lucratif regroupe les organismes Privés à but Non Lucratif gérant des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ayant choisi d'appliquer la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951. Ces organismes - associations, congrégations, fondations, mutuelles ... - développent de façon désintéressée et transparente leurs activités au service du bien public et de l'intérêt général.

Riche de la diversité philosophique, politique et confessionnelle de ses adhérents, la FEHAP respecte l'identité de chacun et favorise leur convergence dans un esprit de tolérance.

>> LA FEHAP, PAR SES VALEURS HUMANISTES :

- place la primauté de la personne avant toute autre considération,
- défend un système de soins et de services garantissant la liberté de choix des usagers et son accessibilité à tous,
- accomplit ses missions dans le cadre d'une gestion désintéressée,
- propose des réponses à l'émergence des besoins nouveaux sanitaires et sociaux et encourage l'adaptation et l'évolution de ses établissements et services,
- promeut le secteur Privé Non Lucratif comme participant légitime aux missions d'intérêt général au bénéfice des usagers.

>> LA FEHAP, PAR SA VOLONTÉ DE PARTAGE :

- développe, entre ses membres, une culture commune de solidarité et de service du public,
- fait vivre en son sein la démocratie interne,
- nourrit une réflexion éthique sur tout sujet touchant à ses missions ou toute question préoccupant ses adhérents.

>> LA FEHAP, PAR SON ENGAGEMENT SOCIAL :

- anime, en sa qualité de Fédération d'employeurs, dans le cadre de la C.C.N. 51, une politique sociale favorisant la qualification des personnels, la qualité des soins et des services,
- s'attache à préserver pour ses adhérents des espaces de liberté favorisant une gestion dynamique,
- conduit une politique de formation contribuant à la professionnalisation et la promotion des personnels.

>> LA FEHAP, PAR SON ESPRIT D'OUVERTURE :

- assure une présence active et militante auprès de toute instance qui concourt à l'élaboration des politiques sociales,
- conforte l'identité du secteur Privé Non Lucratif par un partenariat affirmé et constructif avec les autres Fédérations et Unions de la même mouvance,
- construit des complémentarités avec l'ensemble des Fédérations des secteurs sanitaire, social et médico-social,
- crée et entretient des échanges et liens avec les institutions de l'Union Européenne ayant la même finalité,
- engage et favorise des actions de solidarité internationale.

>> LA FEHAP, TIENT POUR ESSENTIELLES À LA VITALITÉ ET À LA PERTINENCE DES INSTITUTIONS :

- la reconnaissance des usagers et des familles comme partenaires de l'élaboration, du choix et de l'évaluation des prestations qui leur sont destinées,
- la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de promouvoir les valeurs fondatrices de l'institution, leur respect et leur mise en œuvre,
- la reconnaissance des professionnels et des bénévoles comme parties prenantes du projet institutionnel dont ils assurent la réalisation, l'évaluation et l'adaptation,
- la recherche de complémentarités avec les autres acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Réunis en Assemblée Générale à Poitiers le 30 avril 2004,
les adhérents de la FEHAP, considérant ce qui fonde leur unité,

Richesse de leur diversité,

Complémentarité et transversalité des services rendus,

Réactivité aux besoins non couverts et capacité d'innovation,

Reconnaissance des usagers et des familles comme partenaires,

adoptent la charte et expriment fortement leur volonté de l'appliquer et de la promouvoir.